Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1618

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

Artistes, en scène s'il vous plaît

Enfin: la traditionnelle ébullition estivale de Locarno débouche cette année sur un large débat de politique culturelle en Suisse. Pour une fois, les gens du cinéma, qui parlent haut et fort sinon d'une seule voix, sont relayés par nombre d'autres acteurs. Il faut dire qu'à Berne on assiste rarement à la «destitution» du directeur d'un office. Cela dans le contexte important de la préparation, au sein du Département fédéral de l'intérieur (DDFI), d'une loi-cadre pour la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur la culture et d'une nouvelle loi sur Pro Helvetia, qui remplacera celle, excessivement détaillée, datant de1965.

Avec, en arrière-fond, les très visibles interventions de l'Etat-sponsor, rôle que joue le Département des affaires étrangères (DFAE), pour la promotion de l'image de la Suisse ou la bonne cause des droits humains, via l'exportation de produits culturels. Ce qui a sans doute incité plusieurs députés à évoquer pêle-mêle, dans le tout récent débat sur le crédit à Suisse Tourisme, Présence Suisse et le nouveau Centre de compétence culturelle, ainsi que Pro Helvetia et la Direction pour la coopération et le développement, sans oublier même l'Office d'expansion commerciale.

Bref, la discussion est largement ouverte sur le but et le sens d'une législation nouvelle qui ne doit générer aucune dépense supplémentaire, sur l'avenir d'un Office de la culture (OFC) dont la mission semble devoir s'externaliser encore davantage, sur le partage des tâches entre la grande Confédération-mécène, agissant en direct par l'OFC ou par l'intermédiaire de Pro Helvetia (DFI), et le petit mais bruyant Etat-sponsor (DFAE). Plus fondamentalement, le débat devrait porter sur la place de l'artiste et de ses œuvres dans la société, ainsi que sur le rôle de la culture et de sa diversité dans la cohésion nationale. Une cohésion fragilisée par les peurs et les attentes qui varient comme l'on sait d'une région linguistique et d'un milieu culturel à l'autre.

Problème: dans le débat en cours, les artistes eux-mêmes se font peu entendre. Certes, les gens du cinéma - les moins directement concernés puisqu'au bénéfice d'une protection légale particulière et d'un solide lien avec la télévision - ont déjà donné, par la voix de Richard Dindo notamment. Mais les autres? Ils font sans doute confiance aux organisations faîtières des professions artistiques pour défendre leurs intérêts: Visarte pour les plasticiens, AdS pour les écrivains (pardon, les autrices et les auteurs), la FMS pour les musiciens, etc., sans parler de PacK, la supercoordination créée récemment, pour tous.

continue en page 2

Dans ce numéro

L'indexation des salaires doit échapper aux économies budgétaires.
Lire en page 2

La défense de la fonction publique ne se confond pas avec la gestion du service public.
Lire en page 3

Les syndicats redoutent la libre circulation des personnes.
Lire en page 4

Les conventions collectives souffrent de l'hostilité du patronat.
Lire en page 5

Souvenirs d'utopie sur la colline du Monte Verità.
Lire en page 8

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

8 octobre 2004
Domaine Public nº 1618
Depuis quarante et un ans,
un regard différent sur l'actualité